

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés



Programme Local
de Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés

Le PLPDMA est structuré autour de 7 axes thématiques déclinés en 33 actions

Afin d'être adapté au contexte local, cette proposition de plan d'action est **issue des éléments de diagnostic des quantités de déchets produits sur le territoire, des échanges avec les partenaires concernés et des résultats des enquêtes réalisées auprès du public** entre juin et novembre 2022.

La mise en œuvre envisagée pour chaque action sera précisée dans des fiches actions.

Objectif ambitieux

- 115 kg/hab/an

de déchets ménagers assimilés d'ici 2028

01 Développer l'éco-exemplarité de l'Agglo et des communes membres

Vienne Condrieu Agglomération et les communes membres **se doivent d'être exemplaires**. Cela doit concerner la **prise en compte de la réduction des déchets et le recours au réemploi** pour l'ensemble des achats réalisés, des événements organisés ou encore des travaux d'aménagement, de construction et de rénovation planifiés.

■ Action 1

Garantir un processus d'achats responsables au sein de Vienne Condrieu Agglomération et des communes membres

■ Action 2

Accompagner la réduction des déchets produits lors des événements de l'Agglo et des communes

■ Action 3

Recenser et partager les bonnes pratiques des communes en matière de réduction des déchets

■ Action 4

Favoriser le réemploi de matériaux dans les projets d'aménagement, de construction et de rénovation de l'Agglo

02 Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements

La réduction des déchets passe par une **communication et une sensibilisation continue** afin de mettre en avant des solutions de réduction des déchets et d'accompagner les habitants et les structures du territoire dans des **changements d'habitudes de consommation**.

■ Action 5

Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets

Exemples :

- Communiquer sur les bonnes pratiques et gestes de prévention des déchets tout au long de l'année et fournir des outils d'accompagnement (ex : guides, ateliers, etc.) ;
- Valoriser les structures engagées dans la réduction des déchets (magasins de vrac, commerces acceptant les contenants, associations citoyennes).

■ Action 6

Informar, accompagner et mobiliser les relais autour de la réduction des déchets

Exemples :

- Poursuivre les animations scolaires et périscolaires sur la prévention et accompagner les établissements volontaires sur des actions de réduction des déchets ;
- Former des référents et proposer des kits pour les centres sociaux et les maisons de quartier.

■ Action 7

Poursuivre la promotion de l'eau du robinet pour limiter la consommation d'eau en bouteille

■ Action 8

Poursuivre la diffusion de l'autocollant stop-pub

■ Action 9

Accompagner les structures organisatrices d'événements sur la réduction des déchets

■ Action 10

Agir sur la réduction des emballages en partenariat avec les commerces de proximité

■ Action 11

Promouvoir la réduction des textiles sanitaires et couches jetables auprès des particuliers et des professionnels (crèches, assistantes maternelles, etc.)

03 Utiliser des leviers financiers au service de la réduction des déchets

La **mise en place ou le renforcement de dispositifs financiers incitatifs**, à l'égard des habitants, des professionnels et des collectivités qui utilisent le service de gestion des déchets, peut s'avérer très intéressant pour **encourager la réduction des déchets**.

■ Action 12

Maintenir le dispositif de redevance spéciale pour les usagers non ménagers

Exemples :

- Facturer les usagers non ménagers selon les coûts réels de collecte et de traitement des ordures ménagères et maintenir un tarif incitatif pour le tri des emballages et papiers ;
- Étudier la faisabilité d'une déduction incitative complémentaire pour les initiatives de réduction exemplaires et reproductibles.

■ Action 13

Créer les conditions favorables à la mise en place d'un dispositif de tarification incitative (incitatif à la réduction des déchets et limitant les coûts de collecte et de traitement)

Exemples :

- Réduire les fréquences de collecte des ordures ménagères ;
- Mettre en place un contrôle d'accès en déchèterie et faire émerger des sites d'accueil des déchets professionnels afin d'améliorer la capacité d'accueil des déchèteries.

■ Action 14

Envisager un dispositif incitatif spécifique pour les déchets assimilables aux déchets ménagers produits par les communes de l'Agglo

04 Réduire les apports de végétaux en déchèterie ou compostière

Les végétaux sont des **ressources pour les sols et ne doivent pas être considérés comme des déchets**. En effet, des **solutions concrètes et de la sensibilisation sont proposées** afin de réduire les apports de végétaux en déchèterie ou à la compostière d'Eyzin-Pinet (81 kg/hab/an en 2021).

■ Action 15

Promouvoir les bonnes pratiques de réduction des déchets végétaux au jardin

■ Action 16

Faire émerger un service de location de broyeurs végétaux à partir d'entreprises locales

■ Action 17

Mettre à disposition un broyeur intercommunal aux services techniques des communes

■ Action 18

Former et accompagner les communes dans la réduction des déchets végétaux dans le cadre d'une gestion différenciée des espaces verts

■ Action 19

Mutualiser les solutions de broyage du milieu agricole et des espaces verts et valoriser le broyat dans les exploitations agricoles

05 Lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets

Les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas) représentent **près de 30 % de la poubelle d'ordures ménagères**. L'Agglo propose déjà des solutions : distribution gratuite de composteurs individuels, collectifs et lombricomposteurs et formations, mais la diffusion doit être renforcée. Par ailleurs, en amont, des **actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont à développer** auprès des habitants, des commerces et des établissements publics.

■ Action 20

Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire

■ Action 21

Accompagner les cantines scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

■ Action 22

Identifier les solutions existantes locales de lutte contre les invendus alimentaires et promouvoir leur développement

■ Action 23

Intensifier la communication sur le compostage et promouvoir les services proposés par l'Agglo

■ Action 24

Mobiliser les relais à toutes les étapes pour favoriser le compostage

■ Action 25

Faciliter la mise à disposition gratuite des composteurs et améliorer les formations et accompagnements au compostage

■ Action 26

Développer le compostage partagé (collectif ou en établissement)

06 Développer la réutilisation, le réemploi et la réparation

Une part importante des déchets apportés actuellement en déchèterie **pourraient être donnés ou revendus en l'état ou après une simple réparation** (mobilier, électroménager, jouets, vêtements, etc.). L'objectif est donc de **valoriser les solutions existantes sur le territoire et d'en développer de nouvelles** pour encourager la réutilisation, le réemploi et la réparation.

■ Action 27

Accompagner l'émergence d'une ressourcerie et des filières de réemploi

■ Action 28

Accompagner Emmaüs dans le développement de l'activité de réemploi

■ Action 29

Développer des espaces de réemploi en déchèteries en lien avec la mise en place de la ressourcerie

■ Action 30

Soutenir et promouvoir les acteurs de la réparation et du réemploi et encourager le développement de nouvelles activités

Exemples :

- Communiquer sur les ateliers d'auto-réparation existants (Repair café) et accompagner l'émergence de nouveaux ateliers ;
- Valoriser les artisans réparateurs et diffuser l'annuaire des Répar'Acteurs de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

07 Réduire les déchets issus des entreprises collectés avec les DMA*

Une partie des entreprises du territoire utilisent le service de collecte et les déchèteries de l'Agglo, bien que ces services soient destinés aux ménages. L'objectif est **d'accompagner les professionnels pour faire émerger des solutions plus adaptées à leurs besoins** et propices à la réduction de leurs déchets à la source.

■ Action 31

Faire émerger un ou plusieurs sites d'accueil et de tri des déchets professionnels sur le territoire

■ Action 32

Étudier la mise en place d'un contrôle d'accès en déchèteries

■ Action 33

Favoriser les solutions d'économie circulaire, de mutualisation et d'éco-conception auprès des entreprises et acteurs du territoire

*DMA : *Déchets ménagers et assimilés*



VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Service gestion des déchets

30, avenue Général Leclerc
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès - BP 263
38217 Vienne Cedex

☎ 04 74 53 45 16

gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr